

## L'enregistrement des tracteurs

Il y a quelque temps, le gouvernement a adopté au sujet des tracteurs un arrêté-en-conseil dont voici le texte:

"Attendu que les tracteurs vont être d'un usage plus fréquent à l'avenir qu'ils ne l'ont été dans le passé;

"Qu'à l'encontre des camions, la capacité des tracteurs est donnée, par les manufacturiers, en chevaux-vapeur, au lieu de l'être en tonnes;

"Que la base de l'honoraire de l'enregistrement des tracteurs est suivant la capacité en tonnes, comme celle des camions, et qu'il est important de convertir la capacité en chevaux-vapeur donnée par les manufacturiers, en capacité en tonnes;

"En conséquence, il est ordonné que, pour les fins de la loi concernant les véhicules-moteurs, y compris celles de l'enregistrement et de la circulation sur les

chemins publics, chaque cheval-vapeur soit, pour un tracteur, l'équivalent de trois cent cinquante (350) livres en capacité de traction."

Les honoraires à payer pour l'enregistrement des tracteurs seront donc les suivants:

- \$ 50.00 jusqu'à une tonne de capacité.
- \$ 75.00 entre une tonne et une tonne et demie.
- \$100.00 entre une tonne et demie et deux tonnes.
- \$125.00 entre deux tonnes et deux tonnes et demie.
- \$150.00 entre deux tonnes et demie et trois tonnes.
- \$ 50.00 par tonne au-dessus de trois tonnes.

Cependant, en vertu du paragraphe 5 de l'article 1389 de la loi des véhicules-moteurs, les cultivateurs possédant des tracteurs et les employant exclusivement sur leur ferme, n'ont à payer pour tout honoraire d'enregistrement que \$1.50 par tracteur.

### LES AUTOS DANS LE DISTRICT DE QUÉBEC

Environ 4,000 permis ont été accordés, jusqu'à date, au Bureau des Licences pour automobiles, au Palais de Justice. On estime que le total des licences qui seront octroyées, au cours de la présente année, s'élèvera à 5,000. Cela veut dire que nous avons cette année, dans le district de Québec qui comprend les comtés de Québec, Lévis, Lotbinière, Portneuf et Montmagny, une augmentation de 500 sur le nombre des licences qui ont été accordées en 1922.

### NOTES

En quelque lieu qu'on soit au Canada, on voit des automobiles. Dans les territoires du Yukon, 80 propriétaires d'automobiles s'enregistrent annuellement; et dans la partie la plus sud du Canada, à Pelee Island, une petite île sur le lac Erié, à 10 milles de la plage, on en compte six.

Il y a, au Canada, 447,384 milles de chemins.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

L'AUTOMOBILE AU CANADA

*Revue mensuelle des  
Automobilistes Canadiens - Français*

BUREAUX:

27 RUE BUADE

Québec

*Veillez inscrire mon abonnement pour UN AN à la revue L'AUTOMOBILE AU CANADA  
au prix de.....*

*Toutes les Provinces du Canada: \$2.00 par année.*

*Etats-Unis et autres pays: \$2.50.*

*(Le prix des abonnements peut nous être adressé par la malle, en mandat ou chèque)*

Nom.....

Adresse.....

Comté ou Province.....

**Prière d'écrire très lisiblement  
et donner une adresse com-  
plète.**